

## RIFSEEP des ITRF

La mise en œuvre académique du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des compétences, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour les corps des ITRF décline l'ensemble des principes prévus par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 et de l'arrêté du 27 décembre 2016.

Les arrêtés du 24 mars 2017 et du 19 juillet 2017 spécifiques aux ITRF prévoient notamment les seuils et plafonds indemnitaires ainsi que le nombre de groupes de fonction par corps.

Dans un premier temps, le groupe de travail réuni à trois reprises a permis d'adapter au niveau académique la cartographie nationale puis il a examiné le rattachement des postes de travail aux fonctions types ainsi précisées.

Dans un second temps, l'assiette indemnitaire de l'IFSE a été déterminée selon les principes de substitution de l'IFSE à l'ensemble des primes fonctionnelles existantes et de garantie individuelle. Le principe d'intégration d'une fraction du complément indemnitaire de fin d'année à l'IFSE qui avait été retenu pour tous les autres corps soumis au RIFSEEP a également été appliqué :

- 150 euros pour la catégorie C
- 200 euros pour la catégorie B
- 250 euros pour la catégorie A

La mise en place du RIFSEEP dans un cadre budgétaire constant a conduit à maintenir la différenciation des postes relevant de la branche d'activité professionnelle (BAP) E « informatique, statistiques et calcul scientifique » de ceux relevant d'autres BAP, tout en préservant a minima le niveau indemnitaire perçu actuellement.

Toutefois, le principe du respect de l'enveloppe des crédits indemnitaires posé par la circulaire du 15/09/2017 n'a pas fait obstacle à une proposition de revalorisation des catégories C et B. Cette dernière permet notamment d'harmoniser le régime indemnitaire des agents qu'ils soient affectés en EPLE ou en services, hors BAP E.

En effet, les différents échanges ont permis de revaloriser les montants et parfois d'harmoniser la situation des ATRF en EPLE avec ceux des ATRF « autres BAP » des services ou encore d'aligner le régime indemnitaire des techniciens autres BAP des services sur ceux des techniciens en EPLE.

La mise en œuvre de l'IFSE sera effective au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Les agents seront tous informés par courrier individuel du groupe de fonctions auquel leur poste est rattaché et du montant appliqué.

A l'occasion de l'application de la cartographie à chaque agent concerné, la fiche de poste devra évoluer pour faire apparaître la classification.

Enfin, annuellement, le CTA sera destinataire des éléments de bilan relatifs à la mise en œuvre du RIFSEEP.

RIFSEEP DES ITRF - CARTOGRAPHIE ET IFSE  
Ingénieurs de recherche

		Montant mensuel IFSE avec consolidation CIE à hauteur de 250 €					
		BAPE					
		AUTRES BAP		IGR 2C		IGR 1C	
		IGR 2C	IGR 1C	IGR HC	IGR 2C	IGR 1C	IGR HC
	<b>Projet académique</b>						
<b>Groupe 1</b>	<p><b>MIEN/MIESRI- Fonctions-types ministérielles proposées</b> Fonctions à très haute responsabilité et/ou stratégiques Fonctions d'encadrement supérieur et/ou de management stratégique Fonctions de haute expertise et/ou hautement spécialisées</p> <p><b>Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés :</b> - Chef de division ou directeur fonctionnel en rectorat ; - Chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) ; - Secrétaire général de vice-rectorat ; - Chef de projets stratégiques nationaux ou expert de très haut niveau ;</p>	1406	1410	1414	1598	1473	1606 1481
	<b>Services académiques :</b> Chef de division des systèmes d'information Chef de division au rectorat Chef de projets stratégiques nationaux ou expert de très haut niveau						
<b>Groupe 2</b>	<p><b>Fonctions de définition et de pilotage de processus, de projet, de protocole et/ou de programme transversal ou complexe</b> Fonctions d'encadrement élevé Fonctions d'ingénierie à forte technicité ou à forte expertise</p> <p><b>Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés :</b> - Adjoint à un chef de division ou adjoint au directeur fonctionnel en rectorat ; - Chef de division en DSDEN et vice-rectorats ; - Secrétaire général adjoint de vice-rectorat ; - Chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) non classé en groupe 1 ; - Cadre transversal rattaché à la direction, à forte expertise ou sujétions particulières ; - Chef de bureau en rectorat ou responsable d'une structure équivalente ; - Chef de projets stratégiques nationaux non classé en groupe 1 ou expert de haut niveau .</p>	1118	1197	1201	1257	1292	1356
	<b>Services académiques :</b> Adjoint au chef de division des systèmes d'information Adjoint à un chef de division au rectorat						
	<b>Services académiques :</b> RSSI Responsable de pôle, de département ou de bureau Cadre transversal rattaché à la direction, au cabinet ou au secrétariat général, à forte expertise ou sujétions particulières Adjoint au chef de projets stratégiques nationaux ou expert de très haut niveau Architecte SI /Architecte Systèmes Réseaux Architecte logiciel / applicatif						
<b>Groupe 3</b>	<p><b>Fonctions d'élaboration, de conception ou de développement de processus, de projet, de protocole et/ou de programme transversal ou complexe</b> Fonctions d'encadrement intermédiaire Fonctions de conception ou de développement de méthodes, de programmes et/ou de techniques d'expérimentation ...telles que définies dans Referens</p> <p><b>Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés :</b> - Chargé de mission ; - Responsable de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel.</p>	1030	1034	1038	1107	1111	1115
	<b>Services académiques :</b> Ingénieur chargé de mission ou chef de projet Ingénieur responsable de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études Administrateur SI /Administrateur Systèmes Réseaux Ingénieur responsable du patrimoine immobilier ou logistique						

RIFSEEP DES ITRF - CARTOGRAPHIE ET IFSE  
Ingénieurs d'études

Groupe de fonctions	MIEN/MESRI- Fonctions-types ministérielles proposées Fonctions de définition et de pilotage de processus, de projets, de protocoles et/ou de programmes complexes Fonctions d'encadrement élevé Fonctions d'ingénierie à forte technicité ou à forte expertise  Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés : - Chef de division en rectorat ; - Chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) à forte responsabilité. - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur)  scientifique ou fonctionnel à fortes responsabilités ou expert de haut niveau. Fonctions d'élaboration, de mise en oeuvre et de suivi de processus, de projet, de protocole et/ou programme complexe Fonctions d'encadrement intermédiaire Fonctions de conception et de développement de méthodes, de programmes et/ou de techniques d'expérimentation  Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés : - Adjoint à un chef de division en rectorat ;  - Chef de division en DSDEN et vice-rectorats ; - Secrétaire général adjoint de vice-rectorat ; - Chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) non classé en groupe 1 ; - Chef de bureau de rectorat ; - Cadre transversal rattaché à la direction ; - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel - fonctions complexes ou expert de haut niveau non classé en groupe 1. Fonctions d'études et/ou de conception Fonctions de préparation et de mise en oeuvre de protocoles scientifiques et/ou techniques ...telles que définies dans Referens  Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés : - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel non classé en groupe 2 ; - Chef de bureau en DSDEN.	Montant mensuel IFSE avec					
		AUTRES BAP	IGE CN	IGE HC	BAP E	IGE CN	IGE HC
<b>Groupe 1</b>	<p>Projet académique</p> <p>Services académiques : Chef de division au rectorat</p> <p>RSSI</p> <p>Fonctions de pilotage à forte responsabilité Expert de haut niveau</p>	796	800	978	982		
<b>Groupe 2</b>	<p>Services académiques : Adjoint au chef de division au rectorat</p> <p>Responsable de pôle, de département ou de bureau Fonction de pilotage à forte responsabilité non classée en groupe 1 Fonctions complexes ou experts de haut niveau non classées en groupe 1 Architecte SI /Architecte Systèmes Réseaux Architecte logiciel/applicatif Chef de projets logiciels Ingénieur chargé de pilotage ou d'études avec encadrement</p>	696	700	878	882	657	860
<b>Groupe 3</b>	<p>Services académiques : Administrateur SI /Administrateur Systèmes Réseaux Responsable assistance support, Ingénieur en ingénierie logicielle, Ingénieur chargé de développement informatique Ingénieur chargé de pilotage ou d'études sans encadrement Ingénieur chargé d'opérations immobilières Ingénieur chargé de la maintenance et de l'exploitation du patrimoine immobilier Ingénieur statisticien</p>	554	558	760	764		

## RIFSEEP DES ITRF - CARTOGRAPHIE ET IFSE Assistants ingénieurs

Montant mensuel IFSE avec consolidation CIE à hauteur de 250 €	Montant mensuel IFSE avec consolidation CIE à hauteur de 250 €	
	AUTRES BAP	BAP E
	ASI	ASI
	<b>Cartographie projet académique</b>	
<p><b>MEN/MESRI- Fonctions-types ministérielles proposées</b></p> <p>Fonctions d'études et/ou de conception Fonctions d'encadrement ou de coordination Fonctions de mise au point et de contrôle de méthodes et/ou de techniques scientifiques avec expertise particulière</p> <p><b>Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chargé d'études à forte expertise ;</li> <li>- Chef de bureau</li> <li>- Responsable de service, de site ou de structure.</li> </ul> <p>- Assistant de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études -fonctions exposées et/ou complexes</p> <p>- Fonctions à technicité ou à sujétions particulières dans plusieurs établissements.</p> <p><b>Exemples de postes concernés dans les EPLE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadrement de personnels de laboratoire ;</li> <li>- Fonctions à technicité ou à sujétions particulières.</li> </ul> <p><b>Fonctions de gestion de procédures et/ou d'activités usuelles</b></p> <p><b>Fonctions de coordination</b></p> <p><b>Fonctions de mise au point et de contrôle de méthodes et/ou de techniques scientifiques</b></p> <p><b>Fonctions de mise en oeuvre de protocoles expérimentaux ...telles que définies dans Referens</b></p> <p><b>Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chargé d'études ;</li> <li>- Chargé de gestion.</li> <li>- Assistant de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études</li> </ul> <p><b>Exemples de postes concernés dans les EPLE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadrement de personnels de laboratoire.</li> </ul>	<p><b>Services académiques :</b></p> <p>Adjoint à un chef de division</p> <p>760</p> <p>729</p> <p>Chargé de bureau</p> <p>Chargé d'études à forte expertise</p> <p>Assistant de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études -fonctions exposées et/ou complexes</p> <p>Fonctions à technicité ou à sujétions particulières</p> <p>.....</p> <p><b>EPL E :</b></p> <p>Fonctions à technicité ou à sujétions particulières</p> <p>Encadrement de personnels et expertise dans un domaine spécifique en lien avec le ou les laboratoires</p>	<p>675</p> <p>521</p> <p>465</p> <p>717</p> <p><b>Services académiques :</b></p> <p>Gestionnaire applications / assistance support</p> <p>Assistant chargé de gestion / d'infrastructures / logistique</p> <p>Assistant de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études</p> <p>Administrateur SI /Administrateur Systèmes Réseaux</p> <p>.....</p> <p><b>EPL E :</b></p> <p>Encadrement de personnels de laboratoire</p>
<b>Groupe 1</b>		
<b>Groupe 2</b>		

RIFSEEP DES ITRF - CARTOGRAPHIE ET IFSE  
Techniciens de recherche et de formation

Groupe de fonctions	MEN/MESRI- Fonctions-types ministérielles proposées Fonctions de mise en oeuvre de procédures complexes Fonctions d'encadrement ou de coordination Fonctions à technicité élevée  Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés : - Chef de bureau ou responsable de structure équivalente  - Technicien dans un domaine scientifique ou fonctionnel à forte responsabilité ou à sujétions particulières.  Exemples de postes concernés dans les EPLE : - Encadrement de personnels de laboratoire ; - Fonctions à technicité ou à sujétions particulières.  Fonctions de gestion et de contrôle de procédures spécialisées Fonctions à technicité particulière  Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés : - Chef de pôle ; - Fonctions administratives ou techniques complexes ; - Adjoint au chef de bureau ; - Technicien d'exploitation dans un domaine scientifique ou fonctionnel.  Exemples de postes concernés dans les EPLE : - Coordination et/ou animation d'équipe de laboratoire Fonctions de gestion de procédures usuelles ...telles que définies dans Réferens  Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés :  - Chargé de gestion ; - Assistant/secrétaire ;  Exemples de postes concernés dans les EPLE : - Technicien de laboratoire.	Montant mensuel IFSE avec consolidation CIE					
		AUTRES BAP			BAP E		
		TECH CN	TECH CS	TECH CE	TECH CN	TECH CS	TECH CE
<b>Groupe 1</b>	425	429	433	703	708	712	
<b>Groupe 2</b>	412	416	420	691	695	699	
<b>Groupe 3</b>	400	404	408	654	658	687	

\* Proposition d'alignement du montant des services académiques sur les EPLE

**RIFSEEP DES ITRF - CARTOGRAPHIE ET IFSE**  
**Adjoints techniques de recherche et de formation**  
**Techniciens de recherche et de formation**

Groupe de fonctions	MEN/MESRI - Fonctions-types ministérielles proposées Fonctions d'exécution nécessitant une qualification particulière  Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés : - Chef d'équipe/coordonnateur d'une équipe ; - Assistant de direction auprès de l'encadrement supérieur ; - Fonctions nécessitant la maîtrise d'une compétence ou d'une formation spécifique non habituellement requise pour l'exercice des fonctions ; - Fonctions à sujétions particulières.  <b>Groupe 1</b>	Projet académique  Services académiques : Coordonnateur d'une équipe Fonctions nécessitant la maîtrise d'une compétence ou d'une formation spécifique non habituellement requise pour l'exercice des fonctions Fonctions à sujétions particulières. ..... <b>EPLÉ *</b> Coordination d'une équipe de laboratoire ; Fonctions à technicité ou sujétion particulière	Montant mensuel IFSE avec consolidation CIE					
			AUTRES BAP		BAP E			
			ATRF	ATRF P2C	ATRF P1C	ATRF	ATRF P2C	ATRF P1C
			268	273	277	616	620	624
<b>Groupe 2</b>	Fonctions d'exécution d'activités usuelles ...telles que définies dans Referens  Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés : - Secrétaire /assistant ; - Chargé de gestion ; - Fonctions d'accueil du public ; - Chargé d'exploitation / opérateur technique.  Exemples de postes concernés dans les EPLÉ : - Préparateur de laboratoire.	Services académiques : Opérateur d'exploitation et de maintenance informatique Opérateur d'exploitation et de maintenance immobilière (plombier, chauffagiste, électricien, ...) Opérateur logistique Commis de cuisine et restauration Chauffeur ..... <b>EPLÉ *</b> Préparateur de laboratoire	256	260	264	445	612	616

\* Proposition d'alignement du montant des EPLÉ sur les services académiques